Dix-Huitième Année — N° 90 — Novembre 1911

REVUE TUNISIENNE

FONDÉE EN 1894

PAR

L'INSTITUT DE CARTHAGE

(Association Tunisienne des Lettres, Sciences et Arts)

— PARAIT TOUS LES DEUX MOIS —

SOMMAIRE

		Pages
Georges Barrion...	**L'hydraulique agricole en Tunisie**.....	471
H. Menouillard...	**Mœurs indigènes : Comment se fait un mariage à Gafsa**.....	480
Dr Carton.....	**Documents pour servir à l'étude des ports et de l'enceinte de la Carthage punique** *(suite)*.....	488
L. Poinssot.....	**Les inscriptions de Thugga ; textes privés** *(suite)*....	506
Dr Carton.....	**Huitième Chronique archéologique nord-africaine (année 1910-1911)** *(suite)*.....	516
	Institut de Carthage : Section orientaliste : la vie et les œuvres d'Ibn Khaldoun. — Enquête sur l'aire de dispersion et l'itinéraire des oiseaux migrateurs. — Elections générales pour 1911-1912. — Admissions. — Bibliothèque. — Diplôme de l'Institut. — Avis pour les changements d'adresse. — Nécrologie.....	532
	Météorologie.....	545 et 546
	Table des matières du tome XVIII de la *Revue Tunisienne*	547

Au Secrétariat général de l'Institut

Hôtel des Sociétés françaises — Tunis

TUNIS

SOCIÉTÉ ANONYME DE L'IMPRIMERIE RAPIDE

1911

Tous droits de traduction et reproduction réservés

BIBLIOTHÈQUE FRANÇAISE

101 Ger

COMMENT SE FAIT UN MARIAGE A GAFSA

J'assistais un jour — ou plutôt une nuit — à la célébration d'une noce, en pays Ourghema, avec mon jeune ami Mohamed ben..., de Gafsa, qui, nouvellement nommé khodja dans le poste de X..., voyait pour la première fois la danse des cheveux.

Il fut fort étonné que la jeune mariée et ses amies osassent se montrer le visage découvert devant tous les assistants.

Il me fit alors un parallèle (dont tout l'honneur était pour ses concitoyens) entre les coutumes de ce pays, qu'il qualifiait de païennes, et celles de Gafsa.

Intéressé par les détails curieux qu'il me faisait sur les circonstances qui précédaient, accompagnaient et suivaient la célébration du mariage dans sa patrie, je lui demandai de me consigner sa narration par écrit, et c'est une traduction fidèle que je vais tâcher de donner ici.

..... Quand un jeune homme atteint l'âge de dix-huit à vingt ans environ, ses parents songent à le marier.

Dès que l'intéressé est mis au courant, par les autres membres de sa famille, des intentions de ses père et mère, on le voit assister à toutes les cérémonies où l'on trouve des femmes, c'est-à-dire les noces, les baptêmes, les enterrements, et fréquenter les rues qui conduisent soit aux bains, soit aux lavoirs publics, afin de faire choix d'une fiancée.

Quand il en a découvert une à son goût, il va trouver une vieille femme (1) qu'il met au courant de ses désirs, et lui fait connaître le nom de la jeune fille qui lui a plu, en la chargeant de faire les démarches nécessaires de demande en mariage.

L'ajouza se rend aussitôt en visite chez la mère du jeune homme, où, après quelques compliments, elle la félicite d'abord d'avoir un fils si bien fait de sa personne (le jeune homme serait-il le plus laid de la terre), puis elle lui insinue qu'il est en âge de se marier et, dit-elle, je viens d'apprendre qu'une belle en est amoureuse et que cette affection a trouvé écho dans le cœur de ton fils. Il faut donc les marier.

La mère apprend ainsi quelle est la personne choisie par son fils.

Elle fait immédiatement part de cette nouvelle à son mari, qui

(1) *Ajouza.* C'est un véritable métier que font ces femmes.

s'emploie dès ce jour à rechercher l'amitié du père de la jeune fille distinguée par son fils.

Pendant ce temps l'ajouza, dont le rôle n'est pas terminé, continue ses bons offices. Elle prépare des mets délicats, comme ceux destinés aux malades, tels que bouillon de poule, viande d'agneau, tisane... qu'elle porte à la maison de la jeune fille.

En entrant dans cette demeure, et avant de la saluer, elle s'empresse vers la mère, paraissant lui témoigner beaucoup d'intérêt, pour lui demander des nouvelles de sa santé.

— On m'a appris que tu étais bien malade, lui dit-elle, aussi je suis venue t'apporter quelques réconfortants. (1)

L'ajouza est accueillie avec joie, ainsi que ses cadeaux, car la mère n'ignore point le but de la visiteuse. On parle de choses indifférentes à l'une et à l'autre, puis la conversation est insensiblement amenée sur la famille de l'aspirant époux. — J'ai été, dit la messagère d'amour, en visite hier dans la demeure d'un tel. On m'a reçu avec beaucoup d'égards. Ce sont des gens dans une situation aisée et de relations agréables. Leur maison est abondamment pourvue de denrées de toute sorte, blé, orge, huile, beurre, miel, etc. La maîtresse de cette maison m'a chargé de provisions de toute sorte à mon départ (que Dieu augmente leur bien !).

Tout cela est faux, mais c'est dans le programme du rôle de la messagère, qui fera plus tard les mêmes éloges dans la maison du jeune homme.

Pendant ce colloque, la jeune fille objet de cette visite est restée près de sa mère, mais après cette dernière phrase, l'ajouza lui fait signe de s'en aller.

Dès qu'elle est sortie, notre visiteuse s'exclame : « O grand Dieu ! ô grand Dieu ! que viens-je d'apprendre ! la vierge une telle, fille d'un tel (elle invente un nom quelconque), a été surprise ces jours-ci en conversation intime avec un jeune homme. Sa mère est plongée dans la plus grande affliction, car sa honte est grande vis-à-vis de ses voisines. — Mon Dieu ! protégez-nous et épargnez-nous pareille honte, interrompt la mère. — Que Dieu t'écoute ! répond la vieille, car nous avons tous des filles et nos cœurs de mères en souffriraient beaucoup... Les mœurs sont bien dissolues actuellement; quand une jeune fille atteint l'âge de dix-sept ou dix-huit ans, deux voies lui sont ouvertes : celle qui conduit à la tombe ou celle qui conduit au mariage. Je ne puis que te blâmer de n'avoir pas encore songé à marier ta fille, qui a cet âge.

(1) Les femmes de Gafsa, dit le narrateur, quoique bien portantes, se plaignent souvent de prétendus maux, dans le dessein d'attirer la compassion de leurs maris, de les apitoyer sur elles et de se faire dorloter.

— C'est ta fille, lui répond la mère, et non la mienne; celui qui dans cette vie fait le bien et mène à bonne fin une œuvre pie trouvera sa récompense dans l'autre monde !

Prenant son air le plus chagrin et le plus affecté, la vieille s'écrie: — Ah ! si ta fille avait le bonheur de pouvoir s'unir à un tel, fils d'un tel !

— Est-ce celui dont tu m'as parlé et dont tu me vantais la mère et la maison ?

— Parfaitement; mais ne dis rien de cette affaire à personne, car je viens d'apprendre qu'il recherche en mariage une jeune fille très bien; mais sois sans crainte, je vais m'employer dès maintenant à faire rompre les accords intervenus entre eux et leurs parents, et aucune faute ne pourra m'être imputée si je ne réussis pas.

La mère s'empresse aussitôt d'apporter à son interlocutrice des cadeaux de toute sorte blé, beurre, etc.

Celle-ci va alors trouver la jeune fille, à qui elle raconte qu'un jeune homme, bien fait de sa personne, joli garçon, aimable, enfin doué de toutes les qualités, est amoureux d'elle, et que depuis huit jours elle est occupée à faire maintes démarches pour arriver à les unir.

Comme celle-ci s'inquiète de savoir où cet amoureux l'a vue, la faiseuse de mariages lui fait connaître que c'est lorsqu'elle se rendait au bain (ou à la fontaine). Depuis ce jour, ajoute-t-elle, il est amoureux de toi. J'ai fait tout ce qui était nécessaire; donne-moi maintenant ta bague afin que je la lui donne comme un témoignage de ton acquiescement à ses projets. Je t'apporterai son anneau ensuite, mais avant toute chose donne-moi un peu d'argent pour me payer du temps passé à m'occuper de ton affaire. Ce désir est aussitôt exaucé, et la bague remise.

Nantie de cet objet, elle va le lendemain trouver le jeune homme. J'ai bien peiné, lui dit-elle, mais je suis enfin arrivée au but de tes désirs, et ce n'est qu'à force de patience, de conseils et d'intimidation même que j'ai pu remporter la victoire. Voici sa bague. Mais que l'objet de ton choix est beau, quelle grâce, quelle admirable corps de femme, quelle harmonie dans ses formes !

L'amoureux, transporté par ce récit, s'empresse de donner à la porteuse de si bonnes nouvelles une somme d'argent et sa bague.

Il lui demande en outre de lui faciliter une entrevue avec sa fiancée et les moyens de la voir. Celle-ci est hantée du même désir, aussi est-il facile à l'entremetteuse, sans suggestions du ressort de Satan, de leur ménager une rencontre soit dans la sequiffa de la maison, soit en allant au bain, non sans de nouveau se faire payer ce service par l'une et l'autre parties.

Les fiancés, satisfaits l'un et l'autre de ce tête-à-tête, se séparent.

Notre jeune amoureux va trouver un des amis de sa famille et le prie d'informer son père qu'il désire prendre en mariage une telle. Le père fait part de ce désir à sa femme, et celle-ci, le lendemain, se rend chez les parents de la demoiselle recherchée par son fils. Elle se fait accompagner de trois ou quatre femmes de qualité et emporte avec elle de la viande et quelques denrées de choix.

La jeune fille, qui en les voyant entrer devine le motif de leur visite, se retire discrètement dans une autre chambre. Les mets apportés sont remis à une servante de la maison, tandis que la maîtresse de céans s'empresse auprès des visiteuses, les embrasse et les comble de prévenances; tout cela si elle accepte en principe le mariage de sa fille avec ce jeune homme, sinon elle ne leur fait aucune fête.

Puis, après l'échange de quelques propos polis, les visiteuses, toutes ensemble, s'adressant à leur hôtesse, lui récitent une formule, toujours la même dans pareil cas : « Nous sommes venues, demandeuses en mariage, désirant obtenir ta fille de noble origine et d'honnête extraction, pour notre fils. » La mère répond : « Ne pensez pas que j'agisse par orgueil avec vous, car l'œil ne doit pas montrer de dédain pour le sourcil. Toutefois, il faut que je consulte mon mari, mon beau-frère et tous les membres de notre famille, car ils ne doivent rien ignorer de cette affaire, et c'est eux seuls qui peuvent décider. »

Les femmes vont ensuite voir, dans la chambre où elle s'est retirée, la jeune fille, toute honteuse ou feignant de l'être, qu'elles font parler pour juger de son langage et dont elles apprécient le plus ou moins de beauté.

La mère du jeune homme, en rentrant chez elle, fait connaître au père les résultats de sa visite. Celui-ci réunit, le lendemain, une dizaine de notables de son quartier, avec lesquels il se rend chez le père de la personne recherchée par son fils, ordinairement après le coucher du soleil.

Ils sont reçus très aimablement et invités à prendre le café. Ils font connaître alors le but de leur démarche. (Nous admettons le cas où il y a accord tacite entre les parents pour la conclusion du mariage.)

— C'est votre fille et votre fils, répond le père; mais il ne m'est pas possible de me décider à marier ma fille, car elle est encore jeune et elle m'est très utile dans la maison où elle confectionne des couvertures avec une habileté dont n'approche aucune autre personne.

La députation de notables s'emploie alors à fléchir la décision du père, à faire changer son arrêt, vantant sa générosité, son bon cœur, son amour pour sa fille. Celui-ci, qui n'a opposé un refus que

pour la forme et les apparences et aux fins d'obtenir une dot importante, se laisse facilement convaincre.

Les conditions du contrat de mariage sont aussitôt débattues et arrêtées, si l'accord se fait sur le montant de la dot.

Celle-ci est en moyenne fixée à cinq cents francs donnés par le père du fiancé à l'autre père, et à cent quatre-vingts francs qui constituent la dot elle-même.

En outre, il y a les cadeaux offerts par le fiancé qui consistent ordinairement en trois paires de boucles d'oreilles en or au moins, des épingles en forme de broche en or, des bracelets en argent et en or, des colliers en or et en corail, des anneaux de pied, mouchoirs, bekhnoug, (1) abroug, (1) sefsari, (1) vestes, tout cela en soie, des souliers, quatre ceintures en soie, douze chemises, quatre melahfa (1) gris, quatre blancs, deux bekhnoug de fil, quatre en laine et soie.

Mais ce n'est pas tout; à tous ces cadeaux officiels, il faut, pour établir un droit de propriété sur la jeune fille et s'attirer les bonnes grâces de son père et des membres de la famille, faire encore acte de générosité.

Quatre ouibas de blé, deux ou quatre moutons gras, une mesure d'huile suffisent à établir le premier; des sommes d'argent variables contentent les seconds.

Le mariage est alors consenti officiellement, et de nombreuses personnes viennent féliciter les parents, qui conviennent entre eux d'un endroit où sera lu le premier chapitre du Coran *(el fetiha)*, qui est pour les musulmans la sanction officielle de tout acte important et notamment du mariage.

Dès ce moment, en effet, et aux yeux de la loi, les époux sont unis.

La mère avertit alors son fils que la consécration de son union avec sa fiancée aura lieu telle nuit. Lui-même en fait part à ses amis et ses cousins, puis il va se cacher dans un jardin ou dans une maison inhabité, car dès ce moment il ne doit plus se montrer à ses proches.

De leur côté, les parents convoquent à assister à cet événement tous les notables de la ville, les différentes corporations, les notaires, etc. L'heure choisie est celle qui suit le coucher du soleil.

La formule du contrat de mariage est lue par un notaire; le père du jeune homme s'engage à en exécuter toutes les clauses; le père de la jeune fille les accepte.

La fatiha, que tous les assistants récitent, clôt cet acte.

Chacun s'empresse alors auprès des parents pour les féliciter et leur présenter leurs souhaits de bénédiction divine, tandis que les jeunes gens, amis du fiancé, tirent force coups de fusil.

(1) Vêtements de femme.

Dès ce moment, celui-ci n'est plus désigné que sous le nom de « soltane » (le prince), et son proche parent le plus intime, son garçon d'honneur, sous celui de « ouzir » (ministre). Tous les autres jeunes gens de son entourage sont appelés ses chambellans.

La maison du « soltane » est illuminée dès ce même soir, et toutes les femmes des maisons voisines s'y réunissent pour célébrer par des « zeghaghi » (cris de joie) les heureuses accordailles du fils du maître de cette maison.

Les membres de la confrérie des Guadria, à laquelle appartiennent la plupart des gens de Gafsa, convoqués par celui-ci, viennent appeler par leurs prières et leurs chants la protection et la bénédiction de Dieu sur les nouveaux époux.

Le lendemain, a lieu une cérémonie qu'on pourrait appeler l'exposition de la corbeille de noce.

Une centaine de femmes et de jeunes filles se réunissent dans la maison du « soltane », revêtues de leurs plus beaux habits et de tous leurs bijoux, pour admirer les effets neufs, les bijoux et les cadeaux offerts par le fiancé, et qui ont fait l'objet des conditions du mariage.

Des négresses, parées magnifiquement, prennent, l'une les effets, l'autre les bijoux, une troisième environ sept kilos de henné et un couffin d'aromates et de parfums, tandis que des hommes portent les provisions de blé, d'huile, etc., qui constituent les autres cadeaux, puis, suivi de tous les chambellans, des assistants amis de la famille, accompagné par des joueurs de cornemuse et de tambourin, tout ce monde se dirige vers la maison de la mariée, pendant que des louangeuses énumèrent, tout le long du chemin, en les exagérant, les cadeaux portés par les négresses, que celles-ci élèvent avec ostentation sur leur tête afin que tous puissent les voir.

Des cris de joie, des chants partent du cortège, couverts, de temps en temps, par la détonation d'un tromblon chargé à rendre sourds tous les assistants, mais qui ne provoque, dans cette foule en délirante joie, qu'une nouvelle explosion de yous-yous plus stridents et plus vifs.

A l'arrivée à la maison de la fiancée, les femmes remettent à sa mère tout ce qu'elles ont apporté, puis chacun s'en retourne chez soi. La fiancée, comme le fiancé, évitent de rencontrer leurs parents, et celle-là, ne pouvant sortir, se tient dans une chambre de la maison ne se montrant qu'à sa mère et à ses amies intimes. Toutes les nuits, ces dernières, avec d'autres femmes, l'accompagnent au bain en chantant tout le long du chemin et poussant des cris de joie. Lorsqu'elles reviennent, elles lui mettent du henné aux mains et aux pieds.

Plusieurs jours se succèdent ainsi, la maison du fiancé recevant

aussi les visites des amis qui viennent écouter les chants des confréries religieuses, soit des Guadria, soit des Aïssaoua, soit des Rehamnia, ou les concerts de musiciens jouant du violon avec accompagnement de tambourins.

Enfin, on fait connaître à la mère de la jeune promise le jour du henné, qui est celui où l'époux doit consommer le mariage. C'est la mère de celui-ci qui l'avertit. Tous les parents sont prévenus et la nouvelle se répand aussitôt dans le quartier.

Au jour fixé et dans l'après-midi, les femmes viennent chercher la future épousée et la conduisent au bain; puis, après l'avoir baignée, la revêtissent de ses habits de noce; on la reconduit ensuite chez elle, au milieu des zeghaghit. Là, on la place sur une espèce de trône. Le ministre de son mari demande alors l'autorisation de se présenter à elle. Introduit, il s'approche de la fiancée par derrière, lui coupe une mèche de sa natte de cheveux, verse sur sa chevelure des parfums choisis, puis, plaçant sur sa tête un bekhioug en soie que quatre femmes tiennent en l'air, de manière à former comme un dais, il jette dans ce vêtement une pièce de cinq francs. Les chambellans du sultan entrent à leur tour pour ajouter leur cadeau, en pièces d'argent, à celui du ministre. Tous vont, après cette cérémonie, chercher le fiancé qu'ils amènent dès le coucher du soleil au bain; ils le revêtissent de ses habits de fête et le conduisent à un endroit appelé « Hejrat-el-Arassa » (les pierres des fiancés), situé en dehors de Gafsa, où les rejoignent des musiciens, joueurs de tambour, de flûte, etc., ainsi que les sectes religieuses différentes.

Pendant ce temps, ses parents vont chercher la future épouse, qu'ils amènent, suivie d'un cortège de femmes et d'hommes, à leur maison.

Les chants et les coups de fusil animent cette scène.

Aussitôt que l'épousée entre dans la chambre nuptiale, on lui présente un œuf de poule bariolé de safran, et toutes les assistantes se mettent à chanter : « Nous sommes venues, nous l'avons amené, que Dieu soit miséricordieux pour vos parents ! »

Cet œuf, lancé avec force par la jeune fille contre le mur de la chambre, doit y rester collé, ce qui est un signe que celle-ci demeurera toujours avec son mari et ne sera point divorcée; elle sera, comme l'œuf, collée à sa maison. Si l'épreuve est contraire, c'est qu'elle divorcera : toutefois, cette perspective ne trouble pas la fête.

La mariée monte sur son lit, les jeunes filles seules restant dans la chambre; elle place devant elle, appuyée sur sa poitrine, une grande glace et attend son fiancé.

Celui-ci, entouré de ses chambellans et des divers ordres religieux, prévenu de l'arrivée de sa fiancée, se met en route pour la rejoindre, au son des musiques et des chants religieux. Arrivé à

environ six ou sept pas de la chambre nuptiale, il quitte subitement son cortège et, avec grande précipitation, s'introduit auprès de sa femme qu'il frappe à trois reprises différentes (ceci pour attester les droits qu'il a sur elle) avec un sabre, qu'il porte toujours sur lui depuis le jour où il est fiancé. Il s'asseoit ensuite sur une chaise, entouré de ses chambellans et de quelques représentants des ordres religieux.

Le vizir, sur l'invitation du père, convie alors tous les assistants à venir goûter aux plats de couscouss et de viande préparés à leur intention dans la chambre même de la mariée.

Chacun, après avoir satisfait sa faim, se retire, ne laissant dans la chambre que le marié et son vizir, celui-ci pour faire connaître à celui-là son rôle d'époux, si c'est encore un jeune homme ignorant; le vizir et les chambellans se réunissent ensuite dans une autre chambre, laissant les époux seuls. Le mari s'approche de sa femme et lui adresse la parole à trois reprises différentes, sans obtenir de réponse. Il lui donne alors soit des bijoux, soit de l'argent, cadeaux appelés : « cadeaux qui délient la langue ». C'est, en effet, à ce moment seulement que la fiancée consent à lui répondre.

Quelque temps après, le mari appelle son ministre à qui il remet les preuves de la chasteté de sa femme, afin que la mère, tous les parents et les invités en constatent eux-mêmes, *de visu*, les marques.

Des zeghaghit s'élèvent alors dans toute la maison, et on tire force coups de fusil, ce qui est l'annonce de la consommation du mariage. La cérémonie est terminée, tout le monde se retire.

A minuit, le père de la jeune fille fait égorger un bélier avec lequel on prépare un couscouss plantureux, qu'il envoie le matin aux mariés. Cet envoi s'appelle «la guesâa-essebah» (le plat du matin).

Le père du marié nourrit les chambellans et le ministre de son fils, tous les jours, dès que les fiançailles sont officielles, jusqu'au jour du mariage.

Les fêtes après la nuit de noces durent sept jours. Les femmes chantent, les jeunes gens se livrent au jeu du sabre et tirent des coups de fusil.

Le marié se tient caché, tout ce temps, pendant le jour ; il regagne son domicile la nuit. Enfin, le septième jour, il peut se montrer : il embrasse toutes ses connaissances, il voit son père et reprend sa vie accoutumée.

H. MENOUILLARD,
Officier interprète de première classe, Tunis

N. B. — Quoique ce récit ne fût pas très intéressant, il m'a paru néanmoins bon de faire connaître des mœurs qui vont bientôt disparaître, comme ont disparu d'autres coutumes en Algérie, sous la poussée de la civilisation, sans qu'on en ait gardé le moindre souvenir.